



ACTE n° 2024D23
DELIBERATION portant sur l'étude ANCT dans le cadre de VILLAGE D'AVENIR

Le dix-sept mai deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis MARTY, Maire.

Présents (9) : MARTY Denis, BENAZECH Roland, RISSE Sylvie, GOULESQUE Didier, PIETROPOLI Jean-Philippe, VERDIER Jean-Pierre, ROUTHÉ Jean Paul, DUCROS Alexandre, CORTESE Jean -Louis.

Absents excusés (6) : SELAM Fatima, , LEQUEUX Jean-Louis, DURAND Joelle, FAUGERES Karine, BLANC ANTES Danielle, FRAYSSINET Sylvie.

Pouvoirs (4) : SELAM Fatima donne pouvoir à VERDIER Jean Pierre, LEQUEUX Jean-Louis donne pouvoir à PIETROPOLI Jean Philippe, DURAND Joelle donne pouvoir à Denis MARTY, FAUGERES Karine donne pouvoir à GOULESQUE Didier.

Secrétaire de séance : VERDIER Jean-Pierre

2024D23 : Etude ETAT ANCT Village d'Avenir

M. le Maire indique que dans le cadre du programme « VDA », les services de l'ETAT et le sous-préfet d'Albi ont proposé une étude de diagnostic concernant l'aménagement des voies du Bourg et la circulation au sein du village et sur les lisses concernant le stationnement général et la circulation (piétonne et voies douces). En effet, les problèmes d'occupation de la voie publique et le stationnement s'avèrent être des difficultés récurrentes, notamment au cours de la période estivale durant laquelle la mairie ouvre un parking de délestage sur la prairie près du Camping.

Aussi, M. le Maire propose d'avoir recours à cette étude opérationnelle, financée à 100% par l'ETAT pour diagnostic et propositions d'aménagements.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

- Valide le principe de recours à l'étude diagnostic de l'ETAT
- Autorise le Maire à établir et à signer tout document permettant d'y avoir recours.

Fait et délibéré en Mairie de Monestiés, les jour, mois et an ci-dessus.

Monsieur le Maire
Denis MARTY